



# INFOS KRAUT



N° 87 – décembre 2022

Journal d'informations de la commune de Krautergersheim



## ***Anniversaires à souhaiter au cours du 1er trimestre 2023 (80 ans et plus)***

MULLER Françoise née FRIESS	le 10 janvier 1928
KUNTZMANN Edmond	le 12 février 1929
WEBER Françoise née EHRHARD	le 09 mars 1929
HOELT Marie-Antoinette née ANGSTHELM	le 24 janvier 1933
STOEFFLER Marie Agathe née HECKMANN	le 26 février 1933
SCHAHL Alphonse	le 25 février 1934
STOEFFLER Camille	le 05 mars 1934
ESCHBACH René	le 18 janvier 1935
VETTER Charles	le 23 mars 1935
EHRBAR Jean-Claude	le 17 mars 1936
STEINMETZ André	le 31 mars 1936
SIGWALD Alice née STOEFFLER	le 05 janvier 1937
DAUBENBERGER Marlyse née HAEGEL	le 22 janvier 1937
STEINMETZ Colette née BOEHMANN	le 24 mars 1937
ADES Denise née WEBER	le 23 février 1938
EHRHARD Marie-Thérèse née ANGSTHELM	le 23 janvier 1939
DELL Cécile née STOEFFLER	le 27 mars 1939
MARTZ Mathilde née STOEFFLER	le 07 mars 1940
THAL Marie Annette née WEBER	le 26 mars 1940
KUNTZMANN Marie Elisabeth née ANGSTHELM	le 26 janvier 1941
WEBER Marie Joséphine née LEDERMANN	le 17 février 1941
SCHWING Eugène	le 27 mars 1941
VONARB Agnès née STOEFFLER	le 13 janvier 1942
PFLEGER Albert	le 15 février 1942
PELLET Damien	le 14 mars 1942
SCHAHL Albertine née LEDERMANN	le 05 janvier 1943
HEYM Jean Paul	le 06 janvier 1943
KROMER Monique née SCHMIDT	le 18 février 1943
GOEPP Monique née LUCK	le 09 mars 1943
SCHAHL Gérard	le 17 mars 1943



**90 ans**

**M. HABLITZEL Gérard  
est né le 19 décembre 1932**



### **NOCES D'OR**

**M. et Mme LUSTIG  
Robert et Suzanne**

se sont mariés le 24 novembre 1972

**M. et Mme KIRMSER  
Germain et Astride**

se sont mariés le 27 décembre 1972



### **NOCES DE DIAMANT**

**M. et Mme ROESSLER  
Louis et Yvonne**

se sont mariés le 1er décembre 1962

*Si vous fêtez un grand anniversaire (90 / 95 / 100 ans)  
ou vos Noces d'Or / Noces de Diamant / Noces de Palissandre en 2023,  
la Commune vous contactera pour vous proposer la visite de  
M. le Maire et / ou de ses Adjointes afin de vous féliciter.*

*Toutefois, il devient de plus en plus difficile pour les services communaux d'arriver à  
recenser l'ensemble des personnes qui ont un événement à fêter.*

*Aussi, n'hésitez pas à vous manifester auprès du secrétariat de la Mairie  
si vous êtes concerné(e)(s).*

# ETAT CIVIL

## NAISSANCES



CROZET Jules est né le 19 septembre 2022 à Strasbourg

DELL Eléana est née le 21 octobre 2022 à Schiltigheim

STOEFFLER Théo est né le 4 novembre 2022 à Sélestat

GIRNY Rose est née le 10 novembre 2022 à Strasbourg

BASTOS Valentine est née le 24 novembre 2022 à Strasbourg

SCHAEFFER Louka est né le 5 décembre 2022 à Schiltigheim



## MARIAGE

Le 22 septembre 2022 à Krautergersheim

WOELFLI Joanna et HOFFMANN Alain

Le 1<sup>er</sup> octobre 2022 à Krautergersheim

FAUVET Elodie et FISCHER Arnaud

Le 15 octobre 2022 à Essey-Lès-Nancy

FERHAT Ishak et HABIBI Hynde

Le 12 novembre 2022 à Krautergersheim

MERIEULT Thibault et FAGOT Pamela



## DECES



SCHARSCH Christiane née ZAEPFEL est décédée à Strasbourg  
le 4 octobre 2022

LUDINART Alain est décédé à Strasbourg  
le 30 octobre 2022

WEISSBECK Patrick est décédé à Sélestat  
le 7 novembre 2022

# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte-rendu de la réunion du 4 octobre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 octobre 2022 sous la présidence du Maire, René HOELT. Le PV du 6 septembre 2022 a été adopté à l'unanimité. Les conseillers ont pris les décisions suivantes :

Secrétaire de séance : Gaël GREULICH

### **Délégations permanentes du Maire – compte-rendu d'information au 04.10.2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du compte rendu d'information dressé par le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient :

- devis TG Services - balayage des chaussées pour un montant H.T. de 940 €
- devis CHR ALSACE - achat chariot service, meuble bas chauffant et table inox, cuisine MDA pour un montant H.T. de 1940 € H.T.
- devis RNM – meubles et placard cuisine MDA pour un montant H.T. de 3.110 €
- devis LAULY – 1 chauffe-eau cuisine MDA pour un montant H.T. de 1.862 €
- remboursement des assurances GROUPAMA d'un montant de 250 € en règlement d'un dossier sinistre choc de véhicule contre lampadaire (rembt franchise)
- remboursement des assurances GROUPAMA d'un montant de 748,06 € en règlement d'un dossier sinistre choc de véhicule contre lampadaire
- remboursement des assurances GROUPAMA d'un montant de 9.171,60 € en règlement d'un dossier sinistre grêle
- remboursement des charges d'astreinte mutualisée de 2022 par le SMEAS pour un montant total de 1.555,98 €.

### **Désignation d'un référent « incendie et secours »**

Suite aux évolutions induites par la loi du 25 novembre 2021, dite loi

« MATRAS » modifiant le champ d'application des plans communaux de sauvegarde (PCS),

- Vu le décret n° 2022-1091 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal incendie et secours qui complète le code de la sécurité intérieure par l'article D. 731-14,
  - un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile doit être désigné dans les trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret, à savoir au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2022, pour le mandat en cours.

**Après exposé du rapport de présentation par le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Désigne M. Denis LEHMANN, Adjoint au Maire pour assurer les fonctions de référent « incendie et secours » au sein du conseil municipal et charge le maire de communiquer la décision aux services de la Préfecture et au SDIS 67.

### **Révision de la grille tarifaire des locations de salles communales**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de compléter les tarifs de location des salles communales.

### **Fermages – résiliation et attribution d'un bail à fermage**

La parcelle de terrain appartenant à la commune, cadastrée S. 62 n° 445 lieudit « Niederfeld » d'une surface de 6,79 ares est vacante depuis le décès du locataire.

La parcelle a été attribuée à la SCEA ADES à compter du 11 novembre 2021. Le Maire est autorisé à signer le bail.

### **Demande de subvention**

L'association des « Restaurants du cœur » a présenté à la commune une demande d'aide financière. Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 50 € à l'association.

### **Décision modificative n° 1 au BP 2022 – transfert de crédits**

Vu l'acquisition de matériel informatique non prévu au BP, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote un transfert de crédits au B.P. 2022.

## **Election d'un membre au conseil d'administration du CCAS en remplacement d'un membre démissionnaire.**

Le CCAS est géré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire, Président de droit, et en son absence par un Vice-Président élu par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration comprend, outre son Président, pour moitié des membres élus en son sein par le Conseil Municipal (5) et pour moitié des membres nommés directement par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune (5).

Parmi ces membres, figurait Madame Caroline MARCHAL qui a donné sa démission de tous les mandats qu'elle occupait au sein du Conseil Municipal et du CCAS et ce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Monsieur le Maire a demandé aux membres présents s'il y avait un candidat pour remplacer Mme Caroline MARCHAL au sein du CCAS. M. Thierry STOEFFLER s'est présenté et a été élu à l'unanimité. Il est donc proclamé élu membre du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, à compter de ce jour.

## **Dossiers d'urbanisme transmis à l'ATIP**

### **Déclarations préalables**

FISCHER Arnaud – 4 rue des Prairies – remplacement de la clôture

HILDENBRAND Jordan – 3 rue des Courlis – mise en place d'une pergola bioclimatique

HEUCHEL Thomas – 2 rue de l'Ehn – mise en place d'une véranda

RUFFENACH Stéphane – 34 rue de Paris – construction d'un carport et portail battant

CLAUSS Sylvie – 3 rue du Ch. Stoeffler – transformation d'une fenêtre en porte fenêtre

MERIEULT Sylvain – 14 rue des Saules – pose de panneaux solaires photovoltaïques

BAGUET Thomas – 2 rue des Hérons – construction d'une piscine



## **Compte-rendu de la réunion du 8 novembre 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 novembre 2022 sous la présidence du Maire, René HOELT. Le PV du 4 octobre 2022 a été adopté à l'unanimité. Les conseillers ont pris les décisions suivantes :  
Secrétaire de séance : Valérie BENTZ

### **Délégations permanentes du Maire – compte-rendu d'information au 08.11.2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du compte rendu d'information dressé par le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient :

- devis ILLER - Maison des Associations - alimentations diverses en électricité et éclairage extérieur pour un montant H.T. de 2309,10 €
- devis CHR ALSACE – Maison des Associations - divers matériel de cuisine pour un montant H.T. de 960,27 €
- devis Locnacelle pour un montant H.T. de 181,99 €
- devis UNI Impressions – bulletin communal 2023 pour un montant H.T. de 3.823 €
- devis OSTERMANN Ferme – achats des sapins de Noël pour un montant H.T. de 365 €
- devis CALORENDI – Maison de la Santé et Associations – maçonnerie mur endommagé et création d'une ouverture dans la chaufferie de l'école pour un montant H.T. de 2.200 €

### **Suppression d'un poste**

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet suite à la création du poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, en séance du 5 juillet 2022 et vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en sa séance du 20 septembre 2022,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour la suppression du poste.

### **Demandes d'admissions en non-valeur**

Les services communaux émettent des titres de recettes tout au long de l'exercice comptable pour encaisser notamment les produits des services et du patrimoine. Ils peuvent être amenés à réaliser des opérations sur ces titres en cas d'impossibilité de mettre en recouvrement la recette, suite à une demande de remise gracieuse de la part du débiteur ou bien pour des raisons de non-solvabilité. Selon ces différents cas, le traitement comptable est différent.

C'est le Conseil municipal qui décide l'admission en non-valeur des créances par délibération dans l'exercice de sa compétence budgétaire. La demande d'admission en non-valeur relève de l'initiative du comptable public : il la sollicite lorsqu'il apporte des éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut en obtenir le recouvrement.

M. le Comptable de la SGC d'Erstein nous a transmis un état de produits irrécouvrables pour un montant global de 2.196,30 €.

Il s'agit de créances dont le recouvrement n'a pu être opéré pour diverses raisons. Le détail des motifs vous est présenté ci-dessous :

Année	N° titres	Imputation budgétaire	Nom du redevable	Montant à recouvrer	Motif de la présentation
2013	TR 62	7788	NESTEL	1.800,00 €	Poursuite sans effet
2018	TR 14	752	Cabinet dentaire SCHMUTZ	0,30 €	RAR inférieur seuil poursuite
2021	TR 171	7788	BESSION Thomas	396,00 €	Poursuite sans effet
			<b>TOTAL</b>	<b>2.196,30 €</b>	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mise en non-valeur de la totalité des titres précités.

### **Revalorisation des loyers au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les loyers des logements communaux et terrains à compter du 01/01/2023 selon l'indice de référence des loyers ou l'indice du coût de la construction.

## **Modification des commissions communales**

Vu la démission d'une adjointe au maire, le conseil municipal à l'unanimité, a modifié la composition des commissions communales.

## **Maison de la Santé et Maison des Associations - approbation des avenants**

Un avenant au lot 17 VRD Aménagements extérieurs pour un montant H.T. de 3.899,42 € présenté par la SERS et approuvé en réunion de commission d'appel d'offres a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## **Urbanisme – dossiers vus par la commission urbanisme et transmis à l'ATIP**

### **Permis de construire**

M. KAISER Thierry et Mme MOERCKEL Hélène – rue des Hérons – maison individuelle

M. HEINRICH Vincent et Mme MIESCH Marie Laure – rue des Hérons – maison individuelle

M. ROHMER Thibaut – 1 Fb Saint Michel – maison individuelle

### **Déclarations préalables**

WEBER Clément – 2 rue du Kirrweg – pose de panneaux photovoltaïques

HAAG Cynthia – 14 rue du Fossé – construction d'une pergola

ANGSTHELM Agnès – rue des Perdrix – construction d'un carport

HOLZMANN Raymond – 11 rue des Champs Verts – pose de panneaux photovoltaïques



## **Compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 décembre 2022 sous la présidence du Maire, René HOELT. Le PV du 8 novembre 2022 a été adopté à l'unanimité. Les conseillers ont pris les décisions suivantes :

Secrétaire de séance : Monique DELL

## **Délégations permanentes du Maire – compte-rendu d’information au 06.12.2022**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, prend acte du compte rendu d’information dressé par le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu’il détient :

- devis CityLum illuminations de Noël pour un montant H.T. de 324 €
- devis Plâtrerie OSTERMANN - Ecole - faux plafond acoustique salle de classe pour un montant H.T. de 2.192 €
- devis ILLER Electricité - liaison réseau Internet MDA vers MDS pour un montant H.T. de 786,42 €

### **Maison de la Santé - approbation des avenants**

Deux avenants aux lots 19 et 20 « Isolation extérieure et faux plafonds » pour un montant H.T. de 7.494,20 € présenté par la SERS et approuvés en réunion de commission d’appel d’offres ont été approuvés à l’unanimité par le Conseil Municipal.

### **Attribution prix - Maisons fleuries 2022**

Le Conseil Municipal à l’unanimité, approuve le choix de la commission environnement et décide de récompenser les lauréats des maisons fleuries pour l’année 2022, comme suit :

<b>Maisons avec jardin</b>	<b>Montant</b>	<b>Maisons avec façades sur rue</b>	<b>Montant</b>
1 <sup>er</sup> prix	60 €	1 <sup>er</sup> prix	60 €
2 <sup>ème</sup> prix	50 €	2 <sup>ème</sup> prix	50 €
3 <sup>ème</sup> prix	45 €	3 <sup>ème</sup> prix	45 €
4 <sup>ème</sup> prix	40 €	4 <sup>ème</sup> prix	40 €
5 <sup>ème</sup> prix	30 €	5 <sup>ème</sup> prix	30 €
10 Prix d’encouragement à 20 €	200 €	10 Prix d’encouragement à 20 €	200 €
TOTAL	425 €	TOTAL	425 €

### **Convention de la SAEML UME pour la délégation d’exploitation et de traitement des déclarations (DT- DICT) concernant le réseau d’éclairage public de notre commune suite à la mise en place d’un « Guichet Unique » (répertoire des réseaux depuis le site internet) dans le cadre de la réforme de la réglementation encadrant les travaux à proximité des réseaux.**

La convention signée fin 2019 pour 3 années arrive à échéance au 31.12.2022.

Les activités déjà proposées dans la précédente convention restent en place (nomination du chargé d'exploitation, guichet unique, traitement des DT/DICT, mise à jour de la cartographie des installations, base de données au référentiel cartographique RGF 93, mise à jour du plan de zonage).

Concernant la délégation d'exploitation, il est précisé que la commune reste maître d'ouvrage de son réseau d'éclairage public et qu'elle continue notamment à décider des investissements, faire le choix du matériel à poser, faire le choix de l'entreprise qui réalise le dépannage, lancer les appels d'offres pour les travaux d'éclairage public.

Le coût total annuel des prestations s'élève à 3.791 € H.T.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter** la nouvelle convention à intervenir entre d'une part la commune de Krautergersheim représentée par M. le Maire et d'autre part la SAEML Usines Municipales d'Erstein représentées par son Directeur et autorise le maire à signer la convention et toutes pièces s'y rapportant.

### **Réforme de la publicité des actes – modification du règlement intérieur du Conseil Municipal pour le mandat 2020-2026**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 10 novembre 2020 le Conseil a adopté le règlement intérieur applicable à son Conseil Municipal conformément à l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales ainsi que son décret d'application n°2021-1311 du 7 octobre 2021 s'inscrivent dans une simplification en matière de publicité des actes des Collectivités Territoriales qui a notamment pour ambition de :

- Simplifier les modalités d'information du public et les modalités de conservation des actes administratifs et moderniser les formalités de publicité et d'entrée en vigueur des actes.

Cette réforme entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Par conséquent, il y a lieu de procéder à une modification du règlement intérieur.

Les nouvelles dispositions prévoient notamment :

- Une signature du PV de séance par le Président et le ou les secrétaires de séance, une obligation d'adoption du PV à la séance suivante, une publication sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la Collectivité s'il existe et la mise à disposition du public d'un exemplaire papier.

En outre, le procès-verbal doit obligatoirement contenir :

- La date et l'heure de la séance, les noms du Président de séance et des membres du Conseil présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles sont adoptées, les demandes de scrutin particulier, les résultats des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote et la teneur des discussions au cours de la séance.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le compte rendu des séances du Conseil sera supprimé et sera remplacé par l'affichage d'une simple liste des délibérations et la mise en ligne sur le site de la collectivité à l'adresse suivante : [www.krautergersheim.com](http://www.krautergersheim.com)

Cet affichage vise à garantir l'accès rapide des administrés à l'information sur toutes les décisions adoptées par l'assemblée délibérante.

Suite à cette réforme, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur les modifications textuelles du règlement intérieur et prendre acte de la dématérialisation du mode de publicité des actes.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- > de prendre acte des modifications apportées aux articles 20 à 22 du règlement intérieur selon les modalités précitées,
- > d'approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal ainsi modifié pour la durée du mandat 2020-2026.

## **Intégration des parcelles acquises en 2021 et 2022 dans le domaine public de la commune**

La commune a acquis depuis quelques années des parcelles de terrains de l'Association Foncière et autres propriétaires fonciers dans le but de rendre l'emprise du domaine public linéaire dans plusieurs rues du village. Ces parcelles doivent intégrer le domaine public de la commune. A cet effet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à faire les démarches auprès du service du livre foncier.

## **Décision modificative n° 2 – transfert de crédits**

Vu la régularisation de l'actif de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote un transfert de crédits au B.P. 2022 entre plusieurs chapitres.

## **Urbanisme – dossiers vus par la commission urbanisme et transmis à l'ATIP**

### **Permis d'aménager**

CARRE EST – rue du Mal. Foch – création de deux lots à bâtir

### **Permis de construire modificatif**

CARMAN Teyfik – 1 rue des Primevères – modification toiture, châssis de toit

### **Permis de construire**

CARRE EST – rue du Mal. Foch – construction de 2 bâtiments comprenant 8 logements

### **Déclarations préalables**

KIRMSER Germain – 20, rte de Meistratzheim – mise en place d'une pergola

SCI CHOUHEIM – 2 rue Clémenceau – réfection et mise en sécurité de la grange (à l'identique)

WEBER Robert – Molsheimer Grasweg – pose de 14 panneaux photovoltaïques.



## Stationnement

Plus de 300 places de stationnement ont été recensées à Krautergersheim. Un certain nombre de ces places sont occupées par des véhicules stationnés en continu, au-delà de la durée légale qui est de 7 jours, ou utilisées abusivement par des conducteurs qui possèdent un garage/parking privatif.

Aussi, le Conseil Municipal avait décidé d'instaurer à partir du 18 juillet un stationnement réglementé (zone bleue) pour trois aires de stationnement au sein du village :

- Rue du Maréchal Foch (avec des places réservées aux professionnels de la santé),
- Place du Tramway,
- Rue de l'Ecole.

En raison de différents travaux, cette date n'a pas pu être tenue. **Aussi, la réglementation entrera effectivement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

Comme indiqué régulièrement dans les publications communales, il est dangereux de stationner aux abords des croisements. Ce type de stationnement peut faire l'objet d'une amende (Code de la route – Art. R417-9).



# Fêtes de fin d'année : fermeture de la Mairie

*Le secrétariat de la mairie  
sera fermé du  
samedi 24 décembre 2022 au  
samedi 31 décembre 2022 inclus.*



## Inscription sur la liste électorale

L'inscription sur la liste électorale de la commune permet de voter, mais cette inscription n'est pas automatique.

Les personnes majeures, de nationalité française et jouissant de leurs droits civils et politiques peuvent solliciter leur inscription auprès de la Mairie pour voter lors des prochaines élections.

Une pièce nationale d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile devront être présentés et un formulaire d'inscription sera à remettre au guichet d'accueil (formulaire à télécharger ou disponible en Mairie). L'inscription peut également être faite en ligne sur le site [Service-public.fr](http://Service-public.fr).

Les jeunes de nationalité française qui atteignent la majorité sont inscrits d'office à condition d'avoir fait les démarches de recensement citoyen lors de leurs 16 ans (selon l'adresse déclarée au moment du recensement).

L'inscription sera également automatique pour les personnes ayant obtenu la nationalité française en 2022.

Les ressortissants des autres états membres de l'Union Européenne peuvent demander l'inscription sur les listes électorales complémentaires.



# REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES

La Mairie tient à pouvoir venir rapidement en aide aux personnes les plus vulnérables.

Aussi, un registre nominatif de recensement des personnes vulnérables a été mis en place par la Commune. Sa finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Les personnes pouvant être inscrites dans ce registre sont les personnes de plus de 65 ans, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, les personnes handicapées et toute personne vulnérable.

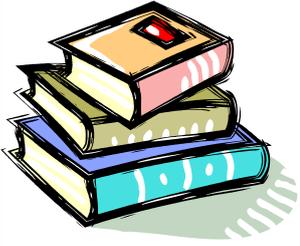
L'inscription peut être faite par la personne concernée, sur la base d'un formulaire à remplir, dont les éléments peuvent être communiqués par tous moyens (appel téléphonique, courrier, courriel, à l'accueil de la Mairie) ou par un tiers / représentant légal (formulaire à retourner par écrit).

Cette inscription est facultative, tout comme les données recueillies par le formulaire. De plus, les personnes inscrites disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données.

Seuls le Maire et les agents municipaux seront destinataires des données recueillies, ainsi que le Préfet s'il en fait la demande.

**Le formulaire d'inscription est disponible à la Mairie et téléchargeable sur le site internet : [www.krautergersheim.com](http://www.krautergersheim.com)**





## BIBLIOTHÈQUE DE KRAUTERGERSHEIM

Nous voilà installés, depuis quelques semaines, dans notre nouvelle bibliothèque. Nous en sommes ravis et espérons qu'il en est de même pour vous.

Nous avons commencé à proposer des animations pour les enfants, en novembre avec un escape game pour les enfants de 6 à 10 ans et en décembre avec un kamishibai pour les petits de 2 à 6 ans. Les deux animations ont rencontré un beau succès et nous poursuivrons ces propositions en 2023.

Nous réservons également une surprise aux adultes au courant de ce mois de décembre. Laissez-vous surprendre...

A compter de janvier, nous améliorerons le renouvellement de notre fonds en achetant de nouveaux livres tous les 2 mois (plutôt que 2 fois par an). Cela vous permettra d'avoir accès aux nouveautés plus rapidement après leur sortie. Nous vous invitons, dans cette perspective, à nous faire régulièrement part des livres que vous avez pu repérer ici ou là et qu'il serait intéressant de pouvoir proposer aux autres lecteurs. Parlez-en aux bénévoles lors de votre venue.

Les fêtes de Noël approchant, la bibliothèque sera fermée du 22 décembre au 3 janvier. Nous serons à nouveau prêts à vous accueillir le mercredi 4 janvier.

D'ici là nous vous souhaitons de passer de belles et paisibles fêtes de fin d'année.



## **ECHOS DE LA PAROISSE**

Ci-dessous les dates des prochaines messes pour la période de l'Avent :

### **Décembre**

Dimanche 11 décembre à 9h30 à Meistratzheim – à 11h00 à Valff,

Dimanche 18 décembre à 9h30 à Zellwiller – à 11h00 à Innenheim,

Lundi 19 décembre à 10h00 à Valff – à 20h00 à Innenheim – Célébration pénitentielle,

Samedi 24 décembre à 17h45 – Veillée de Noël à Meistratzheim – Messe de Minuit à Innenheim,

Dimanche 25 décembre à 10h00 à Zellwiller – Messe de la Nativité

### **Janvier**

Dimanche 8 janvier à 9h30 à Krautergersheim,

Dimanche 22 janvier à 9h30 à Krautergersheim



### **Février**

Mercredi 22 février à 10h00 à Meistratzheim – à 20h00 à Innenheim – Mercredi des Cendres,

Dimanche 19 février à 9h30 à Krautergersheim

### **Mars**

Dimanche 5 mars à 10h30 à Innenheim - Messe d'Entrée en Carême,

Dimanche 19 mars à 11h00 à Krautergersheim



Communauté de paroisses aux Portes du Bruch  
Innenheim-Krautergersheim-Meistratzheim-Valff-Bourgheim-Zellwiller

Samedi 24 décembre 2022

Église Saint André

Meistratzheim

# Crèche vivante



## Au programme

- ✓ à partir de 17h45 : chants et musiques de Noël
- ✓ à 18h00 : célébration de la Veillée de Noël

## ECHOS DES ASSOCIATIONS



### KRAUT' DANSE

Après une activité réduite durant les deux dernières années, nous avons eu l'agréable surprise d'accueillir de nombreuses personnes à la rentrée de septembre dernier.

A notre grand plaisir, les participants viennent des villages environnants ainsi que de Krautergersheim.

Le premier stage de rock a rencontré un vif succès et à la demande des danseurs, une troisième date a été retenue. Les prochains stages prévus :

- **Tango** : débutant le 14 janvier 2023  
perfectionnement le 28 janvier 2023
- **Chacha** : débutant le 04 mars 2023  
perfectionnement le 19 mars 2023
- **Valses** : débutant le 1er avril 2023  
perfectionnement le 15 avril 2023



Il n'est pas nécessaire de savoir danser pour les stages débutants. Notre enseignant André vous apprendra avec patience vos premiers pas dans cette activité.

Merci de contacter Léon au **07 81 54 26 75** ou encore venir nous rendre visite le mardi soir à partir de 19 h 30 à la salle Espace Loisirs.





L'Harmonie  
VOGESIA  
Krautergersheim  
vous convie à son

## GRAND CONCERT

Samedi 28 janvier 2023 à 20 h 00  
à l'Espace Loisirs à Krautergersheim.



et la participation de l'Orchestre de l'Ecole de Musique

En 2<sup>ème</sup> partie :

### L'Orchestre Harmonie de Griesheim

sous la direction de Noé Eber



Tarif : 10 euros (gratuit pour les – 14 ans)

Petite restauration & buvette

# APEK



L'**APEK** (Association des Parents d'Elèves de Krautergersheim) a deux objectifs principaux : proposer des activités aux enfants et réaliser différentes actions dont l'intégralité des bénéfices est reversée à l'école afin de faire diminuer les

coûts pour les familles lors des sorties scolaires, activités et permettre aux enseignants l'acquisition de matériel pédagogique.

Pour ce début d'année 2023, plusieurs activités seront proposées :

- **Cavalcade de Carnaval** du Samedi 4 mars 2023 dans les rues de Krautergersheim, avec si le temps le permet crémation de Mr. Carnaval, jeux et petite restauration à l'Espace Loisirs,
- **Vente de Fromages/Charcuteries** du Jura sur commande fin mars 2023.

L'APEK tient à remercier chaleureusement tous ses membres, partenaires ainsi que les parents d'élèves qui aident ponctuellement.

Par ailleurs, si vous avez envie de nous rejoindre, n'hésitez pas ! L'APEK recherche des nouveaux bénévoles pour contribuer à nos actions.

Pour plus d'informations sur nos actions, suivez-nous sur facebook sur la page @apek67880, ou par mail à l'adresse [apek67880@gmail.com](mailto:apek67880@gmail.com).





# Chorale Sainte Cécile

## Invitation

Journée du 19 février 2023



De la musique ... Orchestre Golden Sound

De la choucroute ... fil d'or, 6 garnitures

De la convivialité ...



28 €



Espace Loisirs Joseph Lotz

Krautergersheim

Accueil à partir de 11h30



Agnès Behr

03 88 95 78 60 / 03 88 95 70 26



# FOOTBALL CLUB DE KRAUTERGERSHEIM

N° Affiliation : 503998  
Stade Eugène WAGNER

2, rue du Stade 67880 Krautergersheim  
krautergersheim.fc@alsace.lgef.fr

Chers amis, Chers supporters,

L'approche des derniers jours de l'année, est un rendez-vous annuel traditionnel et un moment riche en émotions, où l'ensemble des joueurs et dirigeants, petits et grands, sont heureux de vous présenter leurs vœux les plus sincères pour la nouvelle année 2023, au nom du F.C KRAUTERGERSHEIM.



Grâce à vous, parents, familles, supporters, éducateurs, encadrants, sponsors, commerçants et amis sportifs, nous avons prouvé de la réelle progression de la section jeunes pour la saison 2022/2023, nous pouvons être fiers d'avoir relevé ce défi et d'avoir vécu cela ensemble.

Face à la complexité et à l'incertitude des tensions internationales, le sport doit rester une source de plaisirs et de détente quotidienne.

Je ne pouvais pas conclure sans remercier les artisans et commerçants qui ont plus que jamais été présents à nos côtés.

Le comité, les joueurs petits et grands, les bénévoles ainsi que les dirigeants du FCK vous remercient pour votre soutien et votre confiance et souhaitent le meilleur pour chacun et chacune d'entre vous, prenez soin de vous.

Bonne année 2023 !

Le comité du FC Krautergersheim





### **Vous avez des soucis dans votre vie conjugale ou familiale ?**

Le conseiller conjugal vous propose :

- une **écoute** et une **compréhension** de votre problème,
- un **dénouement** des difficultés rencontrées,
- une **amélioration** de la communication,
- des **solutions personnalisées** pour envisager l'avenir.

Conseil - Écoute - Accompagnement - Communication

📍 **AGF DU BAS-RHIN**  
11 rue du Verdon - 67100 STRASBOURG  
☎ 03 88 21 13 80  
@ conseil.conjugal@agf67.fr  
🌐 www.agf67.fr





## Manifestations du 1er trimestre 2023

### JANVIER 2023

7	Vœux du Maire	Esp. Lois. J. Lotz
9	Don du sang	Esp. Lois. J. Lotz
29	Musique Vogésia – Concert	Esp. Lois. J. Lotz
29	APP – Concours de belote	Club-house Pêche

### FEVRIER 2023

4	Judo Club – Soirée	Esp. Lois. J. Lotz
19	Chorale Ste Cécile – Repas dansant	Esp. Lois. J. Lotz

### MARS 2023

4	FCK – Soirée Après-Ski	Esp. Lois. J. Lotz
4	APEK – Carnaval	Esp. Lois. J. Lotz
11	KBAD – Tournoi « Inter-Associations »	Esp. Lois. J. Lotz
25	ALC – Marché des créateurs	Esp. Lois. J. Lotz
27	Don du sang	Esp. Lois. J. Lotz

## INFORMATIONS PRATIQUES

### MAIRIE

tél : 03 88 95 75 18 - email : mairie@krautergersheim.com

#### *Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie*

lundi	13 h30 à 16 h30	mardi	13 h30 à 16 h30
mercredi	9 h00 à 11 h00	jeudi	13 h30 à 16 h30
vendredi	13 h30 à 16 h30	samedi	9 h00 à 11 h00

#### *Permanence du Maire et des Adjointes*

Mardi de 20h30 à 21h30 et sur rendez-vous

#### *Réunions du Conseil Municipal*

Chaque premier mardi du mois

## HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Les permanences sont assurées :

**Mercredi et Samedi : de 14 h 00 à 16 h 00**

## LA POSTE

du lundi au vendredi de 8 h 15 à 11 h 00

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

JOURS	Déchèterie-Krautergersheim	Déchèterie-Obernai
Lundi	<b>FERMEES</b>	
Mardi	<b>9h à 13h</b>	13h à 17h
Mercredi	<b>9h à 13h</b>	13h à 18h
Jeudi	<b>8h à 12h</b>	13h à 18h
Vendredi	<b>13h à 18h</b>	9h à 13h
Samedi	<b>9h à 17h</b>	9h à 17h
	Uniquement pour les particuliers	Uniquement pour les particuliers

### **Prochain bulletin**

La parution du prochain bulletin est prévue pour le mois de mars 2023.